



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB 14.02.2023
Publications supplémentaires: KABVD 14.02.2023
Date de fin de visibilité prévue: 14.02.2024
Numéro de publication: SB02-0000040137

Entité de publication

Offices des poursuites du district de Nyon, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon 1

Commandement de payer Swiss Transfert Limousine Sàrl en liquidation

Débiteurs:

Swiss Transfert Limousine Sàrl en liquidation
CHE-255.145.695
Route de Champ-Colin 12
1260 Nyon

Créanciers:

SUVA
Avenue de la Gare 19
Case postale 287
1001 Lausanne
Suisse

Indications sur le commandement de payer:

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

10472796 du: 29.06.2022

Créances:

CHF 841 6 % depuis 28.06.2022

CHF 7.70

Coûts supplémentaires:

Frais du commandement de payer Fr. 53.30, frais antérieurs de notification Fr. 106.55,
frais d'encaissement Fr. 5.00.

Motif de la créance:

1) Prime définitive janvier 21 - décembre 21, échéance 01.04.2022 sous déduction d'un acompte de Fr. 341.00 le 04.11.2022.

2) Intérêts moratoires du 02.05.2022 au 27.06.2022.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite. Publication selon l'art. 69 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Le débiteur se soustrayant obstinément à la notification, le présent commandement de payer est notifié ce jour par publication dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud et la Feuille Officielle Suisse du Commerce (art. 66 al. 4 ch. 2 LP).

Point de contact:

Offices des poursuites du district de Nyon
Avenue Reverdil 2, Postfach: 1304
1260 Nyon 1